



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Ovins

Question écrite n° 59242

### Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur l'évolution jugée désastreuse par les professionnels du cours de la viande de mouton. Ainsi, pour la seule région de Lorraine, les cours ont-ils baissé de 4 francs au kilogramme en trois semaines, en raison notamment d'importations massives de viande en provenance de pays tiers, transportée dans des conditions qui lui permettent d'être vendue comme un produit frais. Devant ce que les éleveurs considèrent à juste titre comme des pratiques commerciales déloyales, il souhaite qu'il veuille bien lui préciser les mesures qu'il envisage afin d'y mettre un terme.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est conscient des difficultés de la crise qui frappe le secteur ovin depuis longtemps. A l'automne 1990, puis à l'automne 1991 ont été prises des mesures conjoncturelles destinées à améliorer la situation des éleveurs : avances de trésorerie, aides à l'affouragement, réduction des cotisations sociales, prise en charge partielle des intérêts dans les départements particulièrement touchés par la sécheresse, mise en place d'un programme en faveur des exploitations en situation fragile sous forme d'abandons ou de reports de créance. Parallèlement, plusieurs dispositifs à caractère plus structurel ont été mis en place : les éleveurs ovins ont été à l'automne 1990 les premiers bénéficiaires du programme d'aide au revenu agricole (PARA) d'un montant de 150 MF sur cinq ans. Chaque année depuis 1989, des mesures d'allègement de la taxe sur le foncier non bâti ont été prises. Ainsi, les parts départementale et régionale de cet impôt ont été réduites de 70 p 100. En 1990, le plafond d'UGB éligibles à l'indemnité compensatoire de handicap a été porté de 40 à 50 UGB. En 1991 ont été décidées des aides à l'extension agrandissement et cette procédure a été complétée en 1992 pour les élevages ovins. Dans le cadre de l'accord récent sur la réforme de la politique agricole commune (PAC), le stabilisateur budgétaire a été gelé et le nombre de primes accordées limité par producteur, ce qui devrait contribuer à un meilleur équilibre du marché communautaire, et donc à une meilleure tenue des prix. Et le principe d'une prime dite « de monde rural » décidée en 1990 pour pallier les effets pervers du stabilisateur, a été maintenu. En outre, il faut mentionner deux mesures communautaires intervenues récemment : le versement du premier acompte de la prime compensatrice ovine pour 1992, fixé à 44,80 francs par brebis pourra être effectué dans le courant de juillet 1992. La commission a également autorisé le versement total de la prime « monde rural » en même temps que ce premier acompte, soit 43,42 francs par brebis, soit une dépense globale de plus de 600 MF. Si la nouvelle organisation communautaire doit avoir une influence décisive, le Gouvernement compte prendre des mesures nationales d'accompagnement en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre communautaire. Trois groupes de travail étudieront ces mesures nationales : l'un, sous la responsabilité du ministre du budget, examinera les questions fiscales, et, en particulier, la réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le second, sous la responsabilité du ministre de l'économie et des finances, examinera les moyens d'adapter l'endettement des exploitations agricoles, et en particulier de celles qui ont réalisé des investissements récents, aux nouvelles perspectives d'évolution de leur production. Il examinera également la situation des coopératives. Le troisième, sous la responsabilité du ministre de l'agriculture et de la forêt, étudiera les problèmes posés par le financement des cotisations sociales agricoles. Il

examinera d'autre part les moyens de parvenir a une meilleure occupation de l'espace rural. Il traitera de la restructuration des exploitations a l'occasion notamment de leur transmission et de l'installation des jeunes agriculteurs, de la diversification des activites et du developpement des zones defavorisees et de montagne. La realite des difficultes rencontrees par les eleveurs francais doit toutefois conduire a travailler non seulement a la resolution de problemes conjoncturels, mais egalement a l'avenir de la filiere ovine. A cette fin, les regions ou les departements ou l'effort de restructuration des filieres, ou d'orientation vers des filieres de qualite identifiee necessiterait d'etre accelere, seront invites a intensifier leurs travaux. En meme temps devrait etre achevee depuis 1993 une etude realisee par l'Institut technique de l'elevage ovin et caprin et presentant un inventaire comparatif complet des couts de production en Irlande, au Royaume-Uni et en France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59242

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2703